



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 22917

Texte de la question

M. Philippe Rouault attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur la situation financière des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Bretagne. Face à de fortes diminutions des subventions de fonctionnement, les CHRS de Bretagne, à l'instar de nombreux autres centres situés dans toute la France, se trouvent confrontés à de graves difficultés financières mettant en péril leurs activités. La situation des CHRS, mais aussi des lieux d'accueil de jour, des structures de coordination et d'orientation, des IAE et du logement se détériore. Ainsi, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale de Bretagne, souligne l'insuffisance de moyens, ne permettant plus à ces différents acteurs et associations d'assurer au mieux leurs activités en faveur de la réinsertion sociale des plus démunis. Dès lors, compte tenu des enjeux sociaux, il la remercie de bien vouloir préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir l'activité des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Texte de la réponse

La dotation de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) votée en loi de finances 2003 s'élève à 428,39 millions d'euros contre 417,56 millions d'euros en 2002, soit une progression de 2,59 % permettant le financement de 33 000 places. Cette hausse comprend, d'une part, une mesure d'ajustement de 4,4 millions d'euros destinée à prendre en compte l'évolution de la masse salariale et, d'autre part, la création de 500 places supplémentaires de CHRS pour un montant de 6,4 millions d'euros. L'ensemble des crédits d'État relatifs aux CHRS est réparti au niveau régional entre les départements. Pour 2003, l'allocation destinée aux CHRS s'élève à un total de 15,59 millions d'euros pour la région Bretagne, dont 6,17 millions d'euros pour le département d'Ille-et-Vilaine. Outre le taux d'actualisation (0,605 %), la région a bénéficié d'une enveloppe de mesures nouvelles de 0,21 million d'euros qui ont permis la création de 22 places de CHRS supplémentaires dans la région Bretagne, dont 4 places pour le département d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, pour répondre aux besoins immédiats des centres d'hébergement, des crédits supplémentaires, non reconductibles, ont été obtenus et viennent s'ajouter aux dotations initialement budgétées aux services déconcentrés. Au vu des demandes formulées par les DDASS, relatives aux insuffisances financières des associations, il est proposé d'allouer une dotation complémentaire de 0,54 million d'euros au département d'Ille-et-Vilaine. Enfin, le projet de loi de finances 2004 prévoit 8,92 millions d'euros supplémentaires pour les CHRS dont la répartition permettra de revaloriser les budgets des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Rouault](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22917

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5956

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 156